



COMMUNE DE LULLY

PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL (PECC)



Version 2, 5 juin 2023

Auteurs du document : Julie Grieshaber, Mark Wings

Mandataire : Alterna Sàrl

Avant-propos de la Municipalité

- Les rapports répétés des expert-e-s du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) le démontrent, notre climat change et ces changements sont dus aux activités humaines. Si aucune action n'est entreprise, la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre (GES) nous amène à un réchauffement planétaire de 3 à 5 °C d'ici à la fin du siècle. Or, nous savons qu'un réchauffement planétaire de plus de 1,5 °C provoquera des dommages humains, économiques et écologiques massifs. La Suisse, le canton de Vaud et notre commune sont touchés par les changements en cours et à venir. En Suisse, la hausse des températures a déjà atteint +2.5 °C¹, soit nettement plus que la moyenne mondiale (c'est notamment dû au caractère montagneux de notre pays). C'est une certitude, **il est devenu urgent de s'attaquer aux enjeux climatiques à tous les niveaux.**
- Les communes ont un rôle important à jouer dans la réponse à ces enjeux. Outre leur devoir d'exemplarité, elles ont de nombreuses responsabilités dans les domaines de la **réduction** des émissions de GES (énergie, mobilité, achats publics, etc.) et de l'**adaptation** aux changements climatiques (gestion des espaces verts ou des cours d'eau, protection de la population, etc.). De plus en plus de communes vaudoises l'ont bien compris et sont engagées dans des démarches proactives.
- Une action ambitieuse en matière climatique constitue une **opportunité économique**². Elle réduit la dépendance à l'importation d'énergie fossile (mazout, gaz naturel) et ouvre de nouveaux marchés aux entreprises de nos régions (isolation des bâtiments, cleantechs, etc.). Elle permet d'**éviter des coûts futurs** (on parlera des coûts de l'inaction³) : investir maintenant, c'est éviter des coûts bien plus importants ces prochaines décennies (pertes économiques dues aux catastrophes naturelles, décès, coûts de la santé et baisse de la productivité en lien avec la chaleur, etc.)
- La mise en place de mesures pour lutter contre le réchauffement climatique et pour s'adapter aux changements climatiques implique également des conséquences positives à court et moyen terme dans plusieurs domaines, avec de **multiples bienfaits pour la qualité de vie** (amélioration de la qualité de l'air, sécurisation des espaces publics, amélioration paysagère, etc.).
- En conséquence et pour toutes ces raisons, la Municipalité de Lully a décidé d'organiser et de concrétiser son action climatique par la mise en place d'un plan énergie-climat communal.
- **Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) concrétise cette volonté.** Il a été élaboré en suivant le modèle proposé par l'Etat de Vaud dans le cadre du programme PECC. Il s'agit d'un document de planification directrice, qui donne un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité pour les prochaines années.

¹ Depuis la période de référence préindustrielle. MétéoSuisse, Décennie la plus chaude depuis le début des mesures, 18.01.2021

² Le dernier rapport de la Commission mondiale sur l'économie et le climat (GCEC, 2018) estime qu'avec une action forte pour le climat, il y a un potentiel global de gains économiques directs de 26'000 milliards USD d'ici 2030.

³ Selon le rapport de l'OCDE sur les conséquences économiques des changements climatiques (2016), si la hausse des températures se poursuit, la perte du PIB pourrait atteindre 10 % à la fin du siècle

Table des matières

1. INTRODUCTION	4
Les enjeux sur le territoire cantonal	4
La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux	5
2. CONTEXTE REGIONAL	6
La Région en bref	6
Synthèse des études régionales	6
3. ETAT DES LIEUX	8
La commune en bref	8
Profil énergétique	10
Profil climatique	12
4. ÉLABORATION DU PLAN ENERGIE CLIMAT - DEMARCHE PARTICIPATIVE	16
Déroulé global	16
Déroulé de la démarche de Lully	16
5. VISION ET OBJECTIFS	19
Vision à l'horizon 2050	19
Objectifs à l'horizon 2030	20
6. PLAN D'ACTION	21
7. GOUVERNANCE ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE	25
Gouvernance	25
Tableau de suivi	26
Sources de financement	26
8. COMMUNICATION DU PECC	27
9. CONCLUSION	28
ANNEXES	29

1. Introduction

Les enjeux sur le territoire cantonal

❖ Les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire vaudois

Selon l'état des lieux des émissions de GES à l'échelle du territoire vaudois, les principales sources d'émissions sont l'utilisation de véhicules à moteur pour les déplacements (total carburant : 41 % des émissions) et l'énergie utilisée dans les bâtiments pour le chauffage et la production d'eau chaude (total combustible : 38 % des émissions). L'agriculture émet 11 % de GES et le reste des émissions provient des procédés industriels, de l'utilisation du sol et de la gestion des déchets.

La Commune de Lully a des leviers d'action et des responsabilités importantes pour contribuer à l'effort de réduction des émissions de GES, en particulier dans les domaines de l'énergie et de la mobilité. Les principaux postes d'émissions sur le territoire de la commune sont identifiés dans le chapitre 2 du présent document.

Répartition des émissions de GES (CO₂-équivalent) à l'échelle du territoire cantonal (données 2015).²

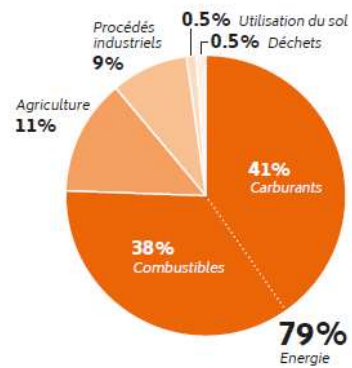


Figure 1 : Répartition des émissions de GES (données 2015)

❖ Les effets du changement climatique à l'échelle du territoire vaudois

Les changements climatiques sont déjà visibles et vont se renforcer à l'avenir. Ils se caractérisent par des étés très secs et plus chauds, des journées tropicales plus nombreuses, de fortes précipitations et des hivers peu ou pas enneigés à basse et à moyenne altitude⁴. Ces modifications du climat sont susceptibles d'entraîner des impacts irréversibles, tels que la disparition de certaines essences forestières (épicéa par exemple), une perte importante de la biodiversité, une augmentation des décès en période de canicules, des pénuries d'approvisionnement en eau ou encore des conséquences économiques très marquées pour de nombreux secteurs.

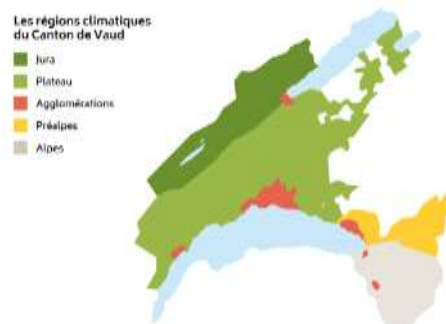


Figure 2 : Cartographie du Canton de Vaud

Les changements climatiques évalués pour le Canton de Vaud⁵ sont comparables à ceux envisagés au niveau national. Toutefois, la diversité géographique du territoire cantonal (altitude, type de végétation, déclivité, etc.) implique de tenir compte des conséquences climatiques différenciées selon les régions climatiques (Jura ; Plateau ; Alpes et Préalpes ; Agglomérations). À titre d'exemple, les mesures liées à une intensification des sécheresses estivales seront distinctes en plaine (besoins d'irrigation pour l'agriculture, débit minimum des cours d'eau pour la faune aquatique), en montagne (état des forêts protectrices contre les dangers naturels, le feu, etc.) ou en milieu urbain (îlots de chaleur).

Pour minimiser les risques et augmenter la résilience du territoire, la Commune de Lully a des leviers et des responsabilités importantes dans des domaines tels que la biodiversité, la prévention et la gestion des dangers naturels. Les principaux enjeux d'adaptation sur le territoire de la commune sont identifiés dans le chapitre 2 du présent document.

⁴ National Center for Climate Services NCCS, CH2018 – Scénarios climatiques pour la Suisse, <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/changement-climatique-et-impacts/scenarios-climatiques-suisse.html>

⁵ Changements climatiques du Canton de Vaud - [Synthèse](#) et [Annexes](#)

La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux

Niveau fédéral

La Confédération a ratifié l'Accord de Paris de 2015, s'engageant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour la limiter à 1,5 °C. Ce faisant, elle s'est engagée à diminuer de moitié les gaz à effet de serre émis à l'intérieur des frontières suisses d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 1990, avec la possibilité de réaliser jusqu'à 40 % de ces réductions à l'étranger. En août 2019, prenant acte des derniers travaux du GIEC, le Conseil fédéral s'est engagé à viser zéro émission nette dès 2050. Les politiques énergétiques et climatiques fédérales doivent notamment permettre d'atteindre cet objectif.

La Stratégie énergétique 2050 a pour objectif de réduire de 54 % la consommation d'énergie finale par habitant-e par an d'ici à 2050 - année de référence 2000 - en améliorant l'efficacité énergétique et en accélérant le développement des énergies renouvelables, ainsi qu'à sortir progressivement du nucléaire. Le peuple suisse a accepté en 2017 la loi révisée sur l'énergie pour mettre en œuvre cette stratégie. Le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle loi et les dispositions d'exécution sont entrées en vigueur.

Niveau cantonal

Le Canton de Vaud a quant à lui adopté en 2019 sa nouvelle Conception cantonale de l'énergie (CoCEn). Elle a pour objectif de réduire la consommation d'énergie finale par habitant-e de 44 % en 2035 et de 57 % en 2050, par rapport à l'année de 2000. Elle vise également un approvisionnement énergétique couvert à 35 % par des énergies renouvelables en 2035 et à 50 % en 2050⁶.

Le Plan climat vaudois 1^{ère} génération, adopté en juin 2020, vise une réduction de 50 % à 60 % des émissions de GES du territoire cantonal d'ici à 2030, avec comme année de référence 1990. La neutralité carbone est visée d'ici à 2050. Afin d'atteindre ces deux objectifs, les objectifs 2035 de la CoCEn ont été ramenés à 2030. Pour l'adaptation, les objectifs sont à la fois de préparer les systèmes humains (santé, économie) et naturels (biodiversité, sol, eau, forêt, etc.) aux effets des changements climatiques et en réduire les vulnérabilités⁷. L'atteinte des objectifs cantonaux ne sera possible qu'avec les efforts de l'ensemble de la collectivité, qu'il s'agisse des communes, des entreprises ou des citoyennes et citoyens.

Niveau communal

En tant que commune, nous avons des leviers importants en matière de réduction des émissions et d'adaptation aux changements climatiques. Notre proximité avec la population et nos connaissances fines du territoire font de nous des actrices clés pour atteindre les objectifs climatiques fédéraux et cantonaux. Afin de nous soutenir dans l'élaboration d'une politique énergétique et climatique cohérente et ambitieuse, le Plan climat vaudois a prévu des mesures d'accompagnement ciblées.

Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) s'appuie sur les outils et ressources mises à disposition par le Canton. Il est structuré comme suit :

- ❖ Un état des lieux (partie 2) est d'abord réalisé pour dresser le profil énergétique et climatique du territoire communal.
- ❖ Sur cette base, la Municipalité a défini sa vision à long terme et ses objectifs à moyen terme (partie 4).
- ❖ Un plan d'actions concret sur trois ans est ensuite détaillé (partie 5).

⁶ Ces objectifs ont été fixés en 2017 pour le Programme de législature 2017-22. Au vu des enjeux climatiques, il est probable que ces objectifs devront être revus à la hausse au cours des prochaines années.

⁷ Fait qu'un-e individu-e, une espèce ou un milieu subisse un dommage en lien avec une perturbation, notamment environnementale ou climatique.

- ❖ Enfin, la gouvernance et le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions (partie 6), ainsi que sa communication auprès de la population (partie 7), sont présentés.

2. Contexte régional

La Région en bref

Présentation

Région Morges est une association de dix communes. Elle travaille à la mise en place d'un projet de territoire intercommunal respectant les enjeux locaux et tenant compte des objectifs des planifications supérieures. Région Morges traite de tout sujet supra-communal ayant un intérêt pour l'ensemble de la région.

Son équipe multidisciplinaire apporte un soutien technique aux communes dans les domaines de l'urbanisme, de la mobilité et de l'environnement. Dans ce cadre, elle accompagne les communes dans la réalisation de plusieurs stratégies régionales, outils et mesures intercommunales. Les principales stratégies ayant un lien avec le PECC sont décrites au chapitre suivant.

PECC

Dans ce cadre, Région Morges a coordonné la réalisation de PECCs pour les communes de Denges, Echichens, Lonay, Lully et de Tolochenaz. Le but était d'élaborer un PECC pour chacune de ces communes avec le même mandataire, une méthodologie identique et un temps pour développer des actions intercommunales pour les 10 communes de Région Morges. Région Morges s'est occupé de la mise en place de l'appel d'offre, de la sélection du bureau et de la coordination des phases qui concernaient l'ensemble des 10 communes.

Synthèse des études régionales

Diagnostic territorial agricole et viticole⁸

Le développement planifié par le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) considère une forte augmentation du nombre d'emplois et d'habitants dans la région morgienne à l'horizon 2030. La pression sur le territoire agricole de cette région va dès lors s'accroître, et de multiples enjeux et défis pèsent sur les espaces agricoles de plus en plus enclavés.

D'une part, l'exploitation de ces espaces va s'avérer de plus en plus difficile pour les entreprises agricoles (conflits d'usage, espaces moins rationalisés, etc.). D'autre part, le maintien de ces « poches » agricoles constitue une ressource majeure pour la qualité du cadre de vie de la population de cette région et le maintien du lien ville-campagne. Or, d'ici 2030, près de 50 hectares seront potentiellement bâtis sur des terrains actuellement cultivés.

⁸ Rapport complet : <https://www.regionmorges.ch/wp-content/uploads/dta-rapport-final.pdf>

Le diagnostic territorial, réalisé sur six communes péri-urbaines de la Région Morges, a permis de relever des enjeux agricoles d'organisation du territoire, de cohabitation et de sensibilisation ainsi que d'un besoin de valorisation du terroir et de ses produits.

Suite aux discussions entre représentant.e.s agricoles et partenaires des municipalités, un groupe agricole va pouvoir être constitué afin de proposer des mesures de planification et/ou des actions concrètes pour répondre aux problématiques et enjeux soulevés.

Planification énergétique⁹

La planification énergétique du PALM est une étude de base réalisée conjointement par le Canton et les communes. Suite à la validation du document par les Municipalités, à savoir la validation du périmètre compact de l'agglomération et les services de l'Etat concernés, les communes s'engagent à poursuivre les orientations définies dans la stratégie énergétique et à participer à la mise en œuvre des mesures retenues pour l'agglomération, pour contribuer à la transition énergétique cantonale de manière cohérente. Les objectifs ont été définis en cohérence avec les objectifs cantonaux.

Plan sectoriel biodiversité¹⁰

L'objectif de l'étude était de créer un outil applicable et exploitable pour l'aménagement du territoire sur le thème de la biodiversité. Cela en établissant un plan sectoriel "réseau écologique et biodiversité" de Région Morges intégrant les visions des planifications précédentes (plan directeur cantonal, plan d'agglomération Lausanne-Morges, Schéma Directeur de la région morgienne). Ce plan a pour but de donner une vision opérationnelle et concrète sur ces thématiques. Les surfaces étudiées sont séparées en trois catégories de: "qualité existante", surface de "qualité potentielle" et "périmètre en mutation". Le plan sectoriel donne des orientations d'aménagement favorable à la biodiversité et apporte des éléments utiles pour les planifications territoriales (PGA, plans de quartier) et voir alimenter les études environnementales (NIE, EIE) à venir.

Un diagnostic sur la base des données à disposition et de visite de terrain a été réalisé afin de définir les principaux sites d'intérêt pour la biodiversité. Les enjeux identifiés sont l'imperméabilisation des surfaces et la disparition ou perte de qualité de ces milieux ainsi que la création artificielle d'obstacles pour la migration de la faune.

A partir de ce diagnostic des actions et mesures ont été définies (ie. cartes par commune et fiches de mesures) selon cinq thématiques: eaux courantes et lac, milieux humides, site de valeur particulière (Monteiron), actions pour la biodiversité en ville et actions pour la protection de la faune. Il s'agit soit de mesures spécifiques soit de mesures génériques en fonction de la vision définie suite au diagnostic.

Mobilité douce, espaces publics et paysage¹¹

Cette étude a pour objectif de mettre en place une stratégie globale pour les déplacements à pied ou à vélo à l'échelle de Région-Morges. Il permet d'une part de définir les réseaux structurants de mobilité douce tant pour les déplacements au quotidien que pour les loisirs et, d'autre part, de préciser les

⁹ Pour plus d'informations : <https://lausanne-morges.ch/planification-energetique-territoriale/>

¹⁰ Rapport complet : <https://www.regionmorges.ch/wp-content/uploads/rm-biodiversite-brochure-web.pdf>

¹¹ Pour plus d'informations : <https://www.regionmorges.ch/strategie/mobilite-douce/>

aménagements et équipements nécessaires à l'élaboration de ces réseaux et à leur intégration en termes d'espaces publics et paysagers. L'identification des projets importants doit également permettre d'inscrire ceux-ci pour un co-financement futur dans le cadre du fonds d'infrastructures pour les agglomérations.

Le concept stratégique a porté sur 11 communes associées à Région-Morges : Morges, Saint-Prex, Chigny, Lully, Préverenges, Echichens (territoire d'après la fusion de 2011), Lonay, Denges, Tolochenaz, Echandens et Lussy. L'horizon de planification final est à 2030. Cet horizon permet de proposer une stratégie tenant compte des planifications et densifications projetées, notamment sur certains sites stratégiques.

L'étude détaillée des réseaux de mobilité douce pour Région Morges a permis d'identifier les secteurs devant faire l'objet d'une attention particulière afin d'améliorer la sécurité des déplacements à pied et/ou à vélo. Les mesures proposées sont réunies sous forme de cartes et de liste éditables. Les différents acteurs et porteurs de projet ont été identifiés.

3. Etat des lieux

La commune en bref

Présentation

La Commune de Lully, du district de Morges, recense 823 habitant-e-s pour une superficie de 205 hectares.

Lully est un village bien desservi aux communes alentour, en particulier Morges. Le village a des sociétés actives, en particulier la société de développement, qui organise le bal annuel qui rythme la vie sociale au sein de la commune.

Lully bénéficie de beaux espaces verts, avec différents cours d'eau qui passent au cœur du village.



Figure 3 : Carte de la Commune de Lully, via le guichet cartographique cantonal

Démarches existantes

La Commune de Lully mène déjà différentes actions dans les domaines couverts par le PECC, dont notamment :

Catégorie de l'action	Les actions	Documentation existante
Mobilité	Augmentation des cadences de la ligne MBC 703 : terminé	Horaire dès décembre 2021.
	Voie verte (requalification RC1) : en cours avec RM et DGMR.	PREAVIS N°04/2021
Aménagement du territoire	Aménagement des délaissés (îlot de bitume en entrée de rond-point) : terminé.	
	Renaturation et mise à ciel ouvert du Rossan partie aval : en cours avec DGE.	PREAVIS N°07/2019
	Renaturation et mise à ciel ouvert du Rossan partie amont : en cours d'élaboration.	Documentation de pré-étude en cours de réalisation.
	PaCom/parcelle 63 mise en zone de verdure avec aménagements : en cours d'élaboration.	Documents en cours de validation par le Canton.
	Renaturation de la plaine de la Vogéaz	Convention intercommunale (Vufflens,

	avec mise à ciel ouvert du Blétru.	Denens, Chigny, Tolochenaz, Lully)
Espaces verts	Prairies fleuries en bord de route cantonale : terminé.	
	Aménagement du cimetière : en cours avec la DGE	En cours de réalisation avec la Maison de la Rivière.
Biodiversité, ressources naturelles	Maintenance constante du Boiron et de ses rives : en cours de réalisation avec DGE.	PREAVIS N°08/2021
Agriculture	Mise en place d'un concept de magasin bio : en cours d'étude.	Mise en place du concept par 2 familles d'agriculteurs (Fam. Petit et Rochat).
Énergie	- Eclairage public fonctionne aux LED : terminé.	Documentation disponible au greffe.
	- Etude pour la pose de panneaux solaires sur les bâtiments communaux : terminé.	Documentation disponible au greffe.

Tableau 1 - Liste des actions réalisées ou en cours à Lully

Profil énergétique

Le profil énergétique de la Commune de Lully a été réalisé en 2022 sur la base des données transmises par le Canton. Il donne des indications nécessaires à la bonne compréhension des consommations et productions d'énergie, ainsi que des potentiels en énergie renouvelable à l'échelle de la commune.

Sur le territoire communal, près de 65% des bâtiments ont été construits avant 2000 et n'ont pas été assainis depuis plus de 20 ans (Figure 4). Si l'ensemble de ces bâtiments était rénové, cela permettrait de réduire les **besoins en énergie d'environ 66%** (profil énergétique, 2021). L'**assainissement des bâtiments** est donc une étape primordiale avant même de changer son système de chauffage.

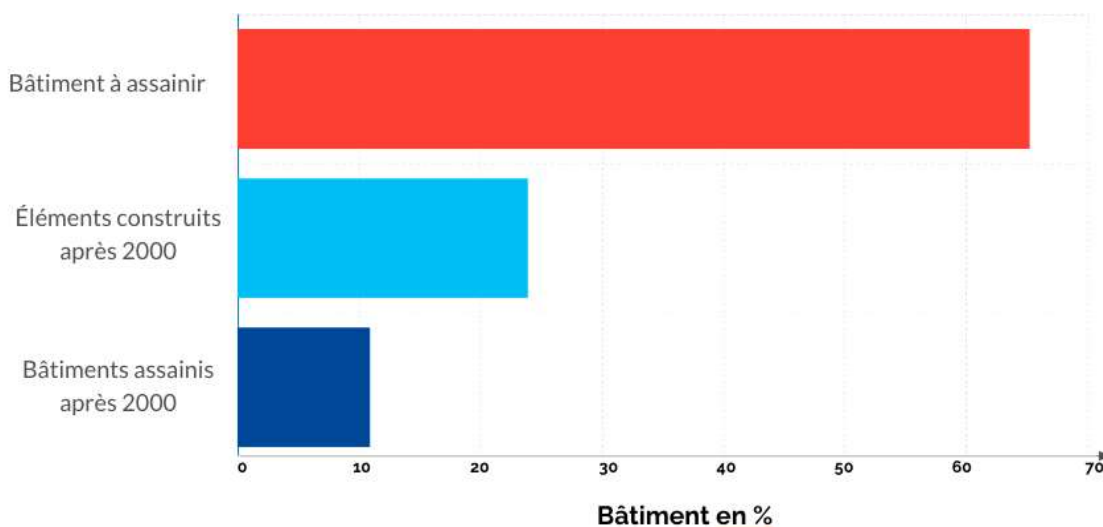


Figure 4 : Bâtiments chauffés, selon assainissement et année de construction

81% du chauffage des bâtiments se fait par des énergies fossiles (gaz, mazout) ou de l'électricité directe (Figure 5). Pour comparaison, la moyenne cantonale est de 78% (CADENER, 2021). Le mazout et le gaz sont des énergies non renouvelables qui contribuent ainsi fortement aux dérèglements climatiques. Concernant les chauffages électriques, ce type de chauffage peut être remplacé par des solutions plus efficaces afin de garder l'électricité pour des besoins où elle ne peut être remplacée. En effet, la consommation en électricité de ce type de chauffage représente 15% de la consommation électrique vaudoise en hiver. Ils seront interdits dans le Canton de Vaud d'ici 2033¹².

¹² Pour davantage d'informations : <https://www.rts.ch/info/regions/vaud/13644446-tous-les-chauffages-electriques-seront-bel-et-bien-interdits-dans-le-canton-de-vaud.html>

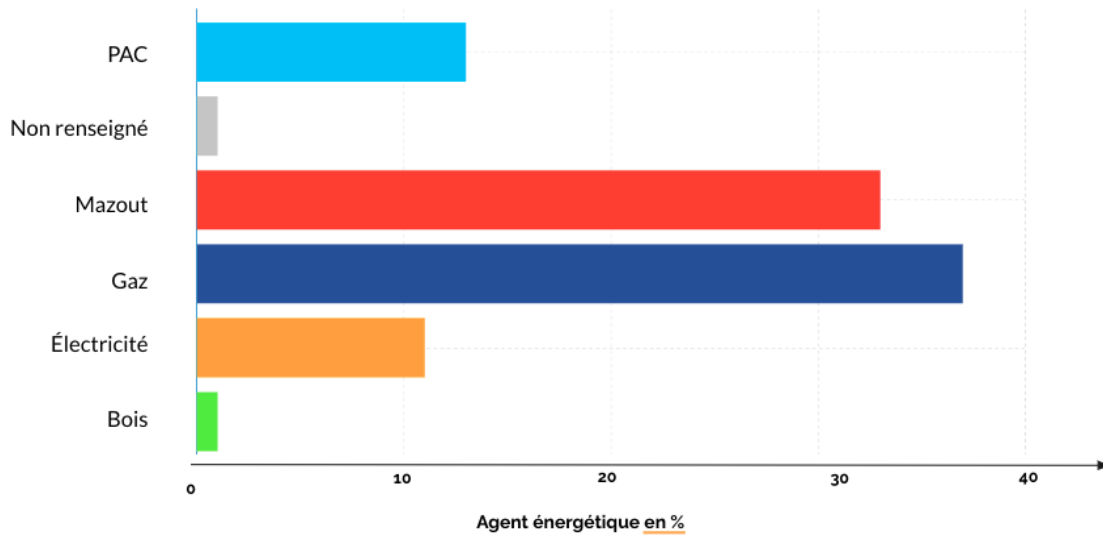


Figure 5 : Répartition par type d'énergie des chauffages de la Commune de Lully

Les pompes à chaleur ainsi que le bois, considérés comme des énergies renouvelables, sont des agents énergétiques qui couvrent actuellement 10% des besoins énergétiques liés aux chauffages. Ce type d'énergie se développe rapidement.

La consommation moyenne d'électricité par habitant-e (3'572 kWh/hab/an¹³) est nettement en dessous de la moyenne cantonale (de 4'970 kWh/hab/an (DIREN, 2020)). Ceci peut notamment s'expliquer par la faible présence d'entreprises sur la commune.

La commune utilise 9,1% du potentiel solaire réalisable sur les surfaces de toiture pour la production d'électricité au moyen de systèmes photovoltaïques (moyenne suisse à 5.8%) (Suisseenergie, 2023). La production solaire a effectivement rapidement augmenté ces dernières années (Figure 6). La puissance électrique installée sur le territoire et le nombre d'installations ont plus de doublé entre 2018 et 2021.

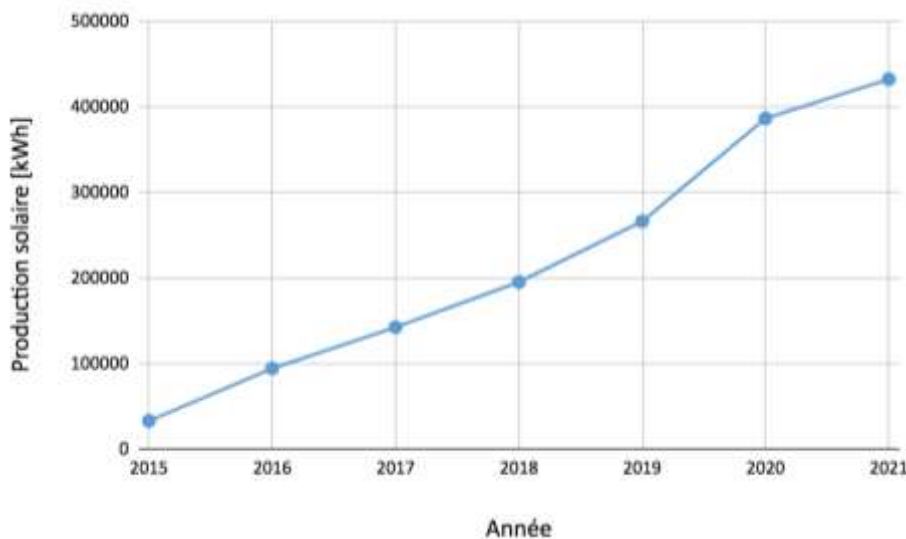


Figure 6 : Evolution de la production solaire sur le territoire communal de Lully

¹³ Données reçues par Romande Energie pour la taxation cantonale, moyenne sur 4 ans, de 2018 à 2021.

Profil climatique

Le profil climatique de la Commune de Lully a été réalisé en 2022 sur la base des outils fournis par le Canton (Annexe 2). Il donne les indications de base nécessaires à la bonne compréhension des principaux postes d'émissions de GES (volet 1) et des principaux enjeux d'adaptation (volet 2) sur le territoire de la commune.

Volet 1 : Principaux postes d'émissions de GES

Le bilan carbone d'un-e habitant-e du territoire de Lully se monte à 14.2 tonnes de CO₂eq. par an, soit légèrement au-dessous de la moyenne suisse (15 tonnes de CO₂eq. par an et par personne). Les objectifs de réduction fixés par le Canton nécessitent une réduction de plus de 50% d'ici 2030 et de 90% d'ici à 2050 (Figure 7).

Une majorité des émissions, que ce soit en Suisse ou dans la commune, sont qualifiées de "indirectes" : elles proviennent de la fabrication des biens et de la production d'énergie et ne sont donc pas émises directement sur le territoire concerné. Par opposition, les émissions directes sont émises sur le territoire.



Figure 7 : Bilan carbone actuel (Suisse et territoire communal) et objectifs de réduction alignés avec la stratégie climatique suisse et les Accords de Paris

Bilan territorial

Le bilan territorial comptabilise les postes d'émissions des activités qui se situent sur le territoire communal et qui sont générées par les activités des habitant-e-s de la commune (Figure 8).

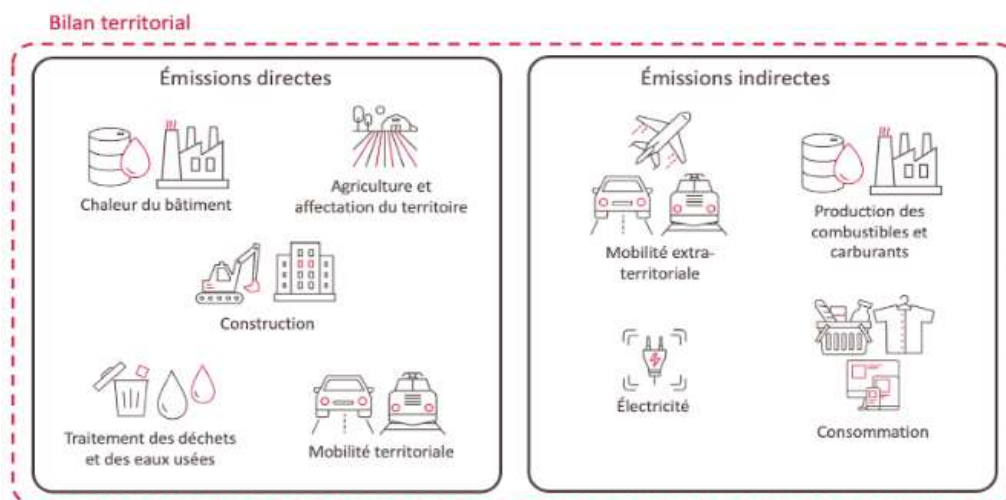


Figure 8 : Explication des thèmes comptabilisé dans le bilan carbone territorial

La majorité des émissions de gaz à effet de serre proviennent de la consommation, dont la majeure partie est générée par l'alimentation¹⁴ (Figure 9). La mobilité représente 25% du bilan carbone, explicable à 99% par la voiture et l'avion. L'énergie représente respectivement 22% du bilan carbone et fait donc également partie des priorités. La construction, les déchets et l'utilisation des sols représentent moins de 14% des émissions.

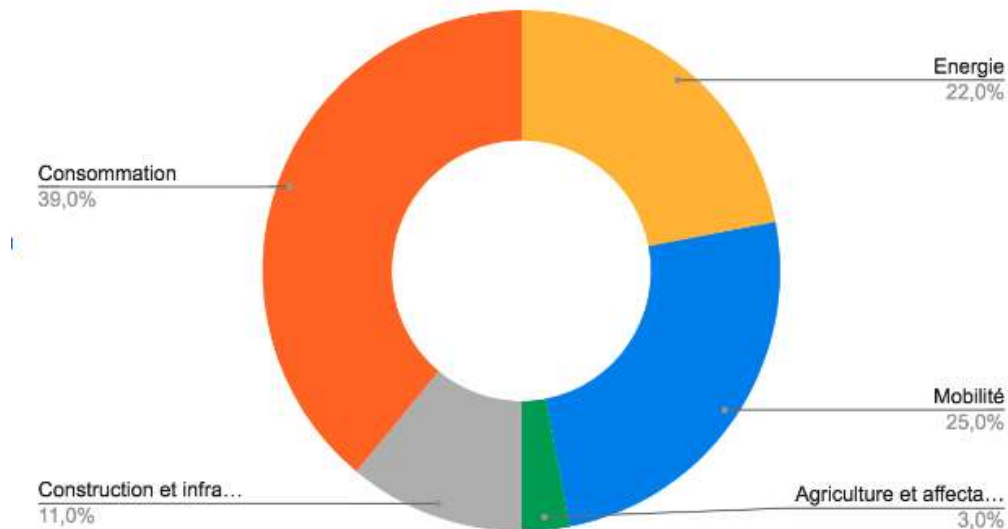


Figure 9 : Répartition des émissions de GES par catégorie pour le territoire communal

Bilan de l'administration communale

Le bilan carbone de l'administration communale a également été réalisé (Figure 10). Bien que minime en comparaison avec un bilan territorial, il met en évidence les postes sur lesquels l'administration peut réduire son impact et ainsi servir d'exemple pour sa population.

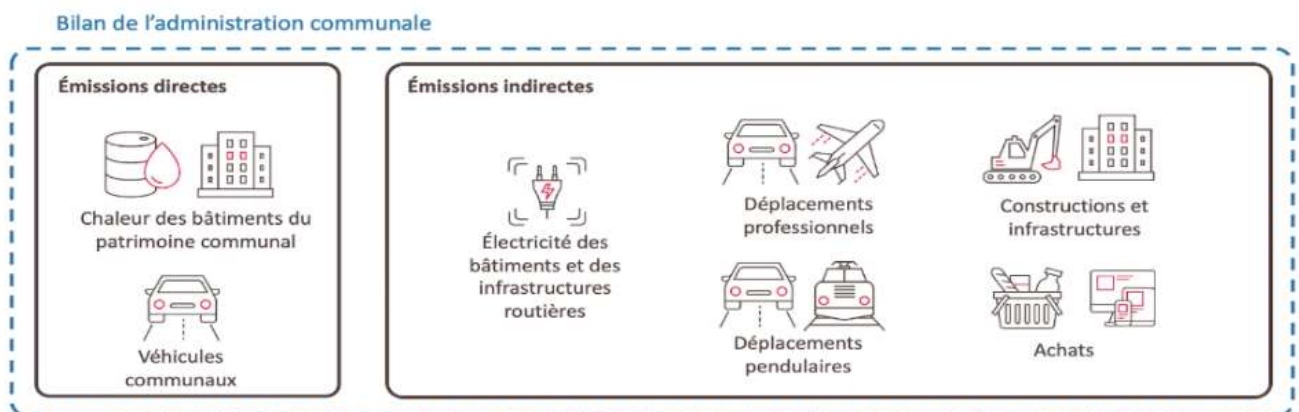


Figure 10 : Explication des thèmes comptabilisés dans le bilan carbone de l'administration

¹⁴ Dans Consommation sont incluses les catégories suivantes (par ordre du plus impactant au moins) : Alimentation et boissons (15% du bilan carbone total), biens et services divers (6%), Santé (5%), Loisirs et culture (5%), Habits et chaussures (4%), Restaurants et hôtels (4%), Numérique (ICT) (1%).

58% du bilan carbone de l'administration concerne l'infrastructure et la construction, et 38% la consommation d'énergie (chauffage et électricité) des bâtiments communaux (Figure 11).

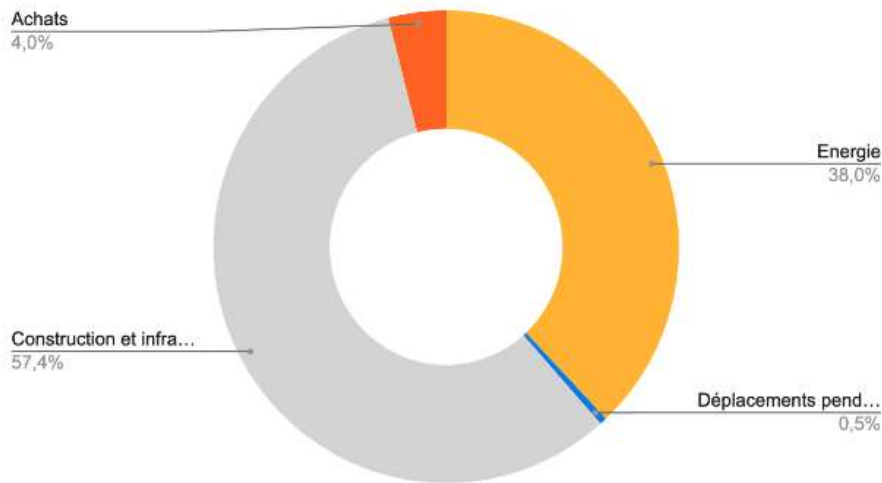


Figure 11 : Répartition des émissions de GES de l'administration communale

Volet 2 : Principaux enjeux d'adaptation

En ce qui concerne les enjeux d'adaptation aux changements climatiques, la commune de Lully appartient à la zone géographique "Agglomération", car proche de Morges et Lausanne. Les évolutions climatiques attendues, ainsi que les enjeux et les risques qui y sont liés, sont comparables à ceux des autres communes situées au sein de ce périmètre.

Sans mesures de protection du climat, les principaux changements climatiques attendus sur cette zone d'ici à 2060 se caractérisent par une augmentation des jours tropicaux, ainsi que par une augmentation de l'intensité et de la fréquence des épisodes de fortes précipitations (Figure 12).



Figure 12 - Évolutions climatiques attendues dans les grandes agglomérations (source : Canton de Vaud)

La modification des paramètres climatiques et la rapidité à laquelle ils se produisent ont de nombreuses répercussions sur les sociétés (Figure 13). L'augmentation des fortes chaleurs et des crues peuvent avoir des conséquences sur la santé des personnes et leur bien-être (déshydratation, intoxication alimentaire par de l'eau contaminée, réduction de la productivité au travail, dommages aux personnes, etc.). Les tempêtes, grêle et fortes précipitations peuvent également endommager diverses infrastructures nécessaires à assurer des services de base (hôpitaux, production d'énergie, etc.). Les cultures agricoles et viticoles seront également impactées par une modification du régime des précipitations.

La modification des paramètres climatiques impacte la biodiversité à travers notamment une dégradation des milieux naturels et une pression sur les espèces animale et végétale pouvant mener à leur extinction. Ceci aura des répercussions sur les sociétés par exemple via une réduction de la pollinisation, problématique pour l'agriculture. Le développement d'organismes nuisibles et la propagation d'espèces exotiques sont favorisés et peuvent impacter la santé (allergies, nouvelles maladies) et les milieux naturels (état de santé des forêts, érosion des berges, etc.).

Tous ces impacts peuvent se renforcer entre eux.¹⁵

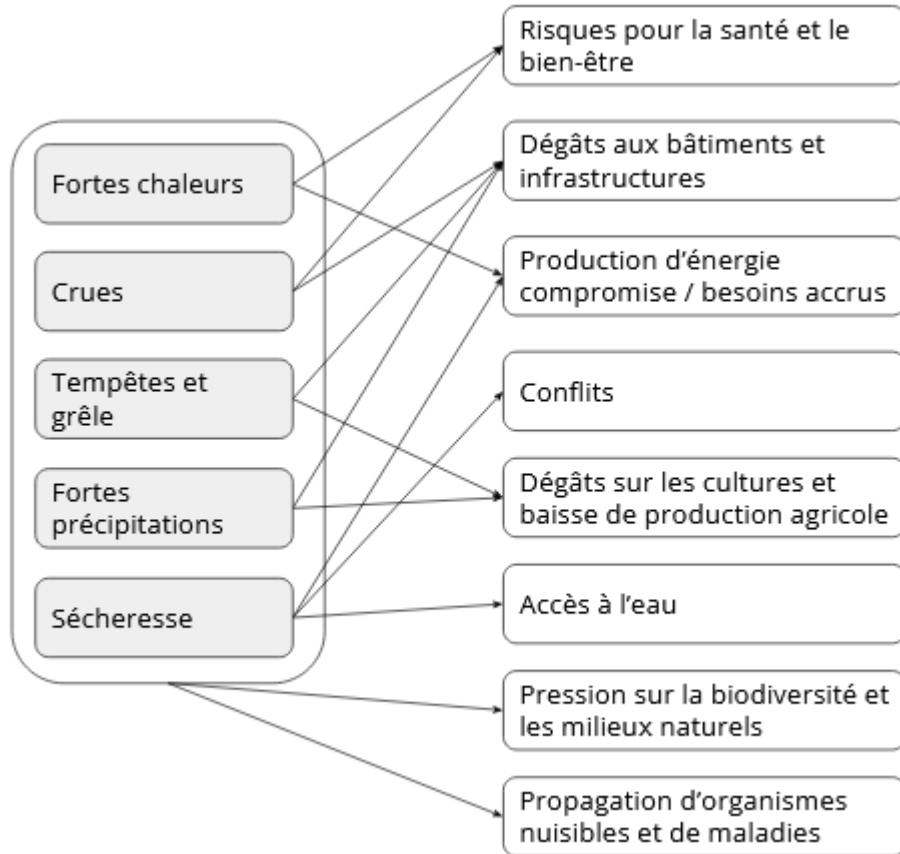


Figure 13 - Evolution du climat et impacts sur les sociétés. les impacts peuvent se renforcer entre eux. (Source : Alterra sur la base du Canton de Vaud)

¹⁵ Pour en savoir plus sur les enjeux d'adaptation par régions du Canton : <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/climat-et-durabilite/plan-energie-et-climat-communal-pecc/outils-pratiques>

4. Élaboration du Plan énergie climat - démarche participative

Déroulé global

Le présent PECC a été réalisé de manière coordonnée avec 4 autres communes de Région Morges, et des actions intercommunales ont été développées avec les 10 communes de Région Morges. Le déroulé de cette démarche est décrit dans le schéma ci-dessous (Figure 14).

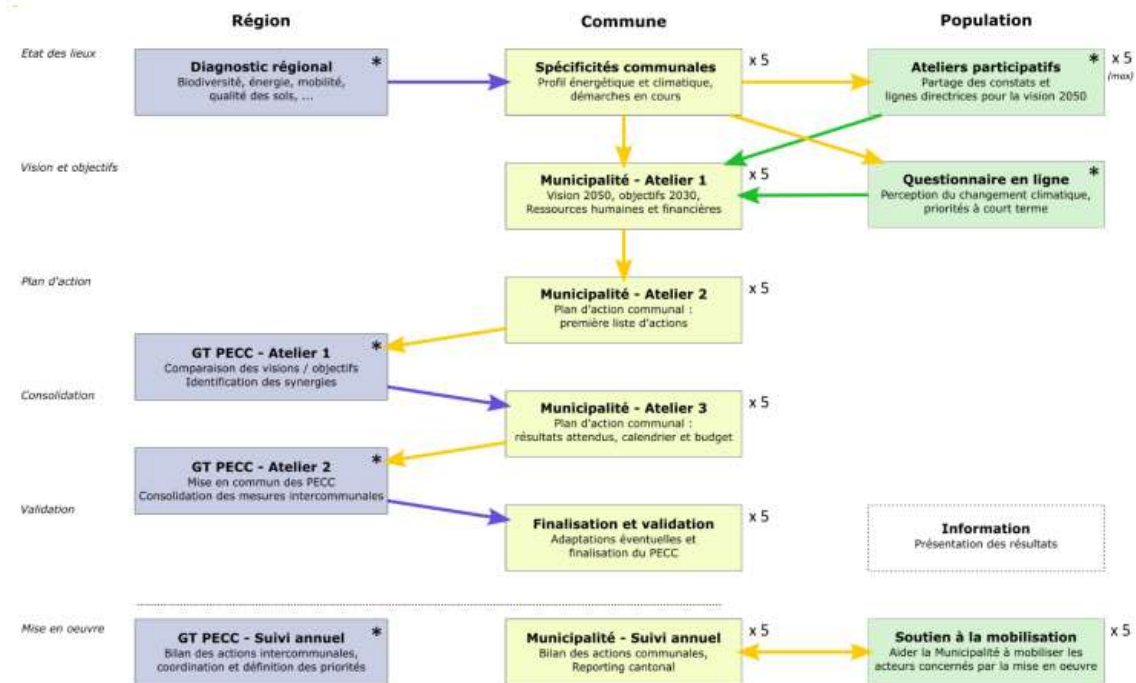


Figure 14 - Déroulé de l'élaboration des PECCs de Région Morges (source : Région Morges)

Déroulé de la démarche de Lully

Le présent Plan énergie-climat a été élaboré en collaboration fine entre le bureau Alterna et la Municipalité et a fait l'objet d'une démarche participative.

Suite à discussion avec la Municipalité, il a été décidé d'organiser un atelier participatif, afin d'impliquer la population dans le processus d'élaboration du PECC. Le but de ce groupe est de faire des propositions concrètes à la Municipalité pour l'élaboration de la vision et des objectifs.

Un article dans le journal communal a été écrit afin de :

- informer la population de la démarche ;
- inviter les citoyen.ne.s à un atelier participatif ;

Les différentes étapes de travail ont été les suivantes :

1. Une séance de lancement du PECC s'est déroulée avec une délégation municipale pour présenter la démarche et établir un calendrier.
2. Un atelier "Vision" a été organisé le 4 mai 2022 avec un groupe de citoyen.ne. Le but de l'atelier était d'élaborer une proposition de vision et d'objectifs. L'atelier a duré 2h, les participant.e.s

étaient motivé.e.s et ont fait de nombreuses propositions. Iels ont imaginé leur commune en 2050 et fait des propositions d'objectifs.

3. De début mai à début juin, un sondage a été diffusé aux ménages du territoire via un tout-ménage et le journal communal. L'objectif était de récolter leurs préoccupations, la perception de l'engagement de la commune ainsi que les priorités. 151 réponses ont été collectées et analysées. (cf. Annexe 1 pour rapport complet)
4. Une séance de travail avec l'ensemble de la Municipalité a eu lieu le 7 juin 2022 afin de finaliser la vision et les objectifs sur la base des résultats de la séance précédente. La Municipalité a ainsi pu s'approprier et adapter la vision et les objectifs.
5. Un atelier avec la Municipalité a eu lieu le 22 juin 2022 afin de lister les actions possibles à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs.
6. Le 31 août, un atelier "GT PECC" a eu lieu, avec des représentants de toutes les communes de Région Morges (le COPOL environnement). Le but était de partager les objectifs des communes et de trouver des actions à développer à l'échelle intercommunale. Un poster a été développé pour chaque commune, comprenant le diagnostic (si existant), la vision et les objectifs. Une quinzaine d'actions ont été identifiées lors de cet atelier. (Figures 15 et 16)



Figure 15 - GT PECC 1 - Prise de connaissance des posters des communes



Figure 16 - GT PECC 1 - Travail sur les actions

7. Le 5 octobre 2022, un atelier “Consolidations Actions” a été organisé avec la Municipalité. Le but était de trier, prioriser et affiner les actions afin d’aboutir à un premier plan d’actions comprenant un calendrier préalable et une personne responsable par action.
8. Le 12 octobre, un deuxième atelier “GT PECC” a eu lieu, afin de préciser les actions identifiées dans le premier atelier GT PECC. Les communes ont pu proposer des modifications des actions et s’inscrire aux actions auxquelles elles voulaient participer.
9. En décembre 2022, des rencontres individuelles avec chaque responsable se sont déroulées afin de valider les fiches actions, notamment le chiffrage et la mise en œuvre.

● 5. Vision et objectifs

Vision à l'horizon 2050

La Commune de Lully a défini sa vision à l'horizon 2050, dans laquelle s'inscrit son Plan énergie et climat communal. Cette vision, qui va orienter les objectifs et les actions, est la suivante :

*Nous sommes à Lully en 2050. La commune est organisée autour du **vivre-ensemble**. Les bâtiments de la commune sont isolés et des solutions thermiques ont été mises en place. L'énergie fossile a été abandonnée pour le chauffage des bâtiments, avec une forte promotion de la géothermie et du solaire. Une forte réduction de consommation d'énergie a eu lieu grâce à de la sensibilisation, et des actions ont été prises sur l'éclairage public. Les températures de chauffage sont plus faibles qu'en 2022. Une grande partie du village est chauffée de façon durable.*

Les espaces publics sont végétalisés et la commune a limité au maximum les effets d'îlots de chaleur. De nombreux arbres sont présents dans la commune, et les espèces locales sobres en eau (adaptées aux changements) sont dominantes.

Les espaces naturels sont protégés et valorisés. Les rivières et leur cordon boisé ont été aménagés pour favoriser la biodiversité, faire face aux catastrophes naturelles et offrir un lieu naturel convivial. Les eaux grises et/ou brutes sont utilisées pour les sanitaires au sein des habitations, qui sont par ailleurs plus denses qu'en 2022. Des réservoirs d'eau de pluie ont été développés.

La vitesse de circulation est limitée dans le village et le trafic y est plus faible qu'à l'époque. Le centre du village est désormais piéton. Des solutions de partage de véhicules, comme mobility ou des vélos électriques à emprunter, ont été mises en place avec succès. Des voies vertes, séparées des routes, ont été développées et sont très utilisées. Un trottoir reliant Tolochenaz, Lussy et Denens a été construit et permet aux piétons de se déplacer en sécurité. Les transports en commun sont financièrement accessibles pour toutes et tous. De nombreuses bornes électriques pour recharger les voitures et les vélos sont présentes sur le territoire.

L'économie circulaire est dense au sein du village. La production agricole est biologique, avec des cultures adaptées. Les habitant-e-s ont une forte compréhension de l'évolution des coûts et impacts de l'alimentation. La commune fait la promotion d'un régime alimentaire sain et durable. L'ensemble des déchets produits par les habitant-e-s est considérablement réduit et peut être trié sur le territoire.

Les habitant-e-s consomment de manière raisonnée. Les habitats collectifs sont favorisés. La nouvelle place du village est un lieu de partage. Le centre du village accueille une grande mixité sociale. Un espace de coworking est mis en place afin de favoriser les échanges et limiter les déplacements. Cet espace est un vrai lieu de rencontre et permet aussi de favoriser la seconde main.

Un jardin communautaire a été créé, permettant à tout un chacun de produire ses aliments. Les initiatives locales sont facilitées et accompagnées.

La commune communique positivement sur l'adaptation aux changements climatiques et saisit l'opportunité de créer des changements de société.

Objectifs à l'horizon 2030

En s'appuyant sur l'état des lieux et la vision, la Commune de Lully a défini les objectifs sur lesquels elle souhaite concentrer ses efforts durant les prochaines années. Ces objectifs recouvrent trois axes : adaptation aux changements climatiques, réduction des émissions de gaz à effet de serre et transversalité. Ils sont formulés à l'horizon 2030, mais pourront faire l'objet d'éventuelles adaptations à l'issue de la mise en œuvre du présent PECC. Ils sont décrits dans le tableau ci-dessous (Tableau 2).

	Thème	Objectifs 2030
Adaptation	Biodiversité	Accroître la biodiversité sur la commune
		Augmenter la valeur biologique des ruisseaux de la commune
		Conserver et augmenter l'arborisation de la commune
	Consommation	Faciliter l'accès aux produits du terroir pour la population
	Eau	Améliorer la gestion de l'eau sur le territoire via désimperméabilisation
Réduire la consommation d'eau du territoire		
Réduction	Énergie	Favoriser la production d'énergie locale
		Planifier et accélérer la rénovation des bâtiments communaux
	Mobilité	Améliorer et aménager les cheminements et accès aux infrastructures piétonnes et cyclables sur la Commune
		Doubler l'utilisation des transports publics routiers
Transverse	Sensibilisation	Sensibiliser la population aux enjeux climatiques et aux mesures à mettre en place
	Vie locale	Créer une commission Climat et environnement

Tableau 2 : Objectifs 2030 de la Commune de Lully

● 6. Plan d'action

Le présent **plan d'actions** détermine les actions que la Municipalité s'engage à réaliser sur son territoire au cours des trois prochaines années, en tenant compte des ressources à disposition et de l'état des lieux réalisé (chapitre 2). Ces actions, définies en lien avec les fiches d'action proposées par le Canton, s'inscrivent dans la vision communale et contribuent à concrétiser les objectifs communaux définis précédemment (chapitre 4).

Les 18 actions que la Municipalité s'engage à mettre en œuvre sont détaillées dans le tableau ci-dessous (Tableau 3). Celui-ci inclut les actions intercommunales auxquelles la Municipalité a souscrit (actions numérotées "RM").

Les actions retenues sont affinées dans le tableau de suivi des actions, en Annexe 4 de ce document, ainsi que dans les fiches actions (Annexe 3). Le suivi de la mise en œuvre est défini dans le chapitre suivant.

Fiche VD	Thème	Objectif	n°	Titre de l'action	2023	2024	2025	2026	Implication population
1	Vie locale	Créer une commission Climat et environnement	9	Créer une commission climat et environnement	2023				Participation active
4	<i>Chaque année, une action participative est déterminée en fonction des actions prévues dans le présent PECC. Voir, par exemple, actions n° 17, RM 7 ou RM 12.</i>								
3	<i>Dans le cadre des actions n°RM 9, 1 et 9, le personnel communal est formé à diverses thématiques en lien avec l'énergie et la durabilité.</i>								
7	Consommation	Faciliter l'accès aux produits du terroir pour la population	RM 1	Favoriser les manifestations et commerces responsables	2023	2024	2025		Information
9	Consommation	Faciliter l'accès aux produits du terroir pour la population	17	Organiser un marché villageois	2023 S1				Information et participation
			RM 3	Encourager l'accès aux produits du terroir pour les manifestations et les cantines communales		2024			Information
			3	Communiquer à la population les différentes solutions disponibles	2023 S1				Information
10	Sensibilisation	Sensibiliser la population aux enjeux climatiques et aux mesures à mettre en place	RM 9	Elaborer une communication de base sur la transition énergétique pour les citoyens et former le personnel communal	2023	2024	2025	2026	Information
			8	Communiquer auprès de la population sur les thèmes climatiques	2023	2024	2025		Information
11	Energie	Planifier et accélérer la rénovation des bâtiments communaux	6	Faire un bilan thermique de tous les bâtiments communaux (CECB) et définir un planning de travaux	2023				Information
12	Energie	-	RM 8	Avoir un éclairage urbain économe et respectueux de l'environnement et de la santé	2023	2024	2025	2026	Information et participation

13	Une planification énergétique territoriale a déjà effectuée dans le cadre du PALM (cf. chapitre 2 de ce rapport).								
15	Energie	Favoriser la production d'énergie locale	RM 7	Organiser des appels d'offre groupés pour l'achat et l'installation de panneaux solaires photovoltaïques	2023	2024	2025		Information et participation active
			7	Installer des panneaux solaires sur les bâtiments communaux où cela est pertinent	2023 S2	2024	2025		Information
16	Mobilité	Améliorer et aménager les cheminements et accès aux infrastructures piétonnes et cyclables sur la Commune	4	Installer des abris à vélos	2023 S2	2024	2025		Information
			5	Créer des voies cyclables et piétonnes séparées des voitures		2024	2025		Information
		RM 4	Favoriser la mobilité douce et l'utilisation des transports publics	Mettre en oeuvre des mesures simples pour sécuriser les itinéraires cyclables et piétons	2023 (RM)	2024	2025	2026	Information
		6	Doublé l'utilisation des transports publics routiers	Organiser un concours entre citoyens afin de gagner 2 abonnements de zone annuels	2023 S2				Participation active
				7	Subventionner l'achat de tickets et d'abonnements de transport en commun		2024		
17	Biodiversité	Conserver et augmenter l'arborisation de la commune	8	Conserver et augmenter l'arborisation de la commune	2023	2024	2025	2026	Information
			9	Mettre en place un entretien différencié sur les terrains communaux	2023	2024			Information
	Biodiversité	Accroître la biodiversité sur la commune	10	Créer des biotopes favorables à la biodiversité sur le territoire communal	2023 S1				Information
			1	Interdire l'utilisation de pesticides sur le territoire communal	2023 S2				Information
18	Biodiversité	Accroître la biodiversité sur la commune	RM 12	Compléter la charte des jardins sur les enjeux d'adaptation aux changements climatiques et assurer sa promotion	2023	2024	2025	2026	Information et participation active
19	Biodiversité	Augmenter la valeur biologique des ruisseaux de la commune	12	Mettre à ciel ouvert les ruisseaux enterrés (Rossan, Pontet et Bletruz)	2023	2024	2025		Information

19	Biodiversité	Augmenter la valeur biologique des ruisseaux de la commune	2	Communiquer autour des projets favorisant la biodiversité	2023	2024	2025		Information
19	Eau	Réduire la consommation d'eau du territoire	RM 11	Diminuer la consommation d'eau de l'administration communale et établir un plan sécheresse		2024 (RM)	2025		Information et participation active
22	Eau	Améliorer la gestion de l'eau sur le territoire via désimperméabilisation	RM 10	Limiter et réduire l'imperméabilisation des sols		2024	2025	2026	Information
			14	Définir les zones du territoire qui pourraient être perméabilisées	2023				Information
			15	Adapter le règlement communal afin de favoriser les sols perméables	2023 S2				Information
<i>L'amélioration de la qualité des sols est également adressée dans les actions n°1 et 9.</i>									

Tableau 3 : liste des actions de Lully

● 7. Gouvernance et suivi de la mise en œuvre

Gouvernance

Actions intercommunales

Les actions intercommunales sont de deux types : coordonnées ou régionales. Les actions régionales sont entièrement pilotées par Région Morges qui planifie des séances de travail pour réunir les communes concernées. Le pilotage des actions intercommunales est effectué par le comité de politique régionale concerné (Mobilité ou Environnement). (Figure 17)

Dans le cadre des actions coordonnées, les communes intéressées se réunissent selon des modalités à définir au lancement de l'action. Région Morges peut ou non apporter son soutien administratif et/ou technique.



Figure 17 - Organigramme de Région Morges (source : Région Morges)

Actions communales

Pour les actions communales, la **Municipalité** est responsable d'adopter et de piloter la mise en œuvre du PECC. Elle fixe les priorités et les objectifs à atteindre, détermine le calendrier et les budgets et supervise la mise en œuvre des actions communales. Elle engage l'action de chaque dicastère désigné afin d'initier les mesures nécessaires. Elle est responsable d'attribuer les mandats, d'activer les partenariats ou d'effectuer les demandes de crédits nécessaires à la réalisation des actions. Elle veille au respect du calendrier et des budgets, en adaptant le cas échéant les objectifs et le plan d'action selon l'évolution des projets.

Le **Conseil communal**, a pour principales tâches :

- d'accorder ou non les budgets et investissements nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action proposé par la Municipalité
- de prendre connaissance du PECC, si la Municipalité le juge pertinent ou si elle doit répondre à une intervention d'un-e conseiller-ère.

Pour toute cette démarche, la Municipalité est accompagnée par un bureau prestataire. Celui-ci l'appuie dans l'élaboration des profils énergétiques et climatiques, la fixation des objectifs ainsi que l'identification et le suivi annuel des mesures du plan d'action. Le bureau prestataire lui apporte

également un soutien dans les démarches nécessaires pour les demandes de subventions, ainsi que pour l'attribution de mandats complémentaires relatifs aux projets spécifiques.

Les personnes responsables du portage des différents projets et actions prévues dans le cadre du PECC sont identifiées dans le plan d'action détaillé en Annexes 3 et 4.

Pour assurer la coordination opérationnelle, un **groupe de suivi PECC** est créé. Ce groupe est composé comme suit :

- Christine Birarda, Jean-François Rubin et Eric Rondot, municipaux, ainsi que Mark Winges, syndic
- Nicole Jufer-Tissot, Secrétaire communale
- Un·e représentant·e du bureau prestataire

Ce groupe se réunit avec les objectifs suivants :

- passer en revue les actions en cours ;
- identifier les actions à initier pour cette année ;
- déterminer les actions de communication (chapitre 8) ;
- anticiper les éventuelles demandes de subventions.

La Municipalité fait également des points récurrents lors de ses séances.

De plus, une séance de "GT PECC" avec toutes les communes de Région Morges est organisée annuellement. Son but sera de faire le point de situation sur la mise en œuvre des actions intercommunales, d'identifier les réussites et les blocages et de proposer des adaptations des mesures.

Il se réunit une fois par an pour préparer les travaux annuels du PECC, et notamment :

- faire un point de situation sur les actions engagées ;
- identifier les réussites et les blocages ;
- effectuer les ajustements nécessaires.

Il informe régulièrement la Municipalité de l'avancée des travaux, à travers un point récurrent porté à l'ordre du jour de ses séances.

Tableau de suivi

La mise en œuvre des projets du plan d'action fait l'objet d'un suivi régulier, par le biais d'un Tableau de suivi des actions (en Annexe 4). Ce tableau donne une vue d'ensemble de l'état de réalisation des actions et des prochaines étapes. Il est régulièrement tenu à jour par le groupe de suivi, avec l'aide du bureau prestataire.

Il fait l'objet d'au moins une révision annuelle, afin de garantir l'atteinte des résultats souhaités, d'évaluer l'avancement de la réalisation des actions et, le cas échéant, de procéder aux adaptations nécessaires. Cette révision doit être validée par la Municipalité.

Le tableau de suivi actualisé est ensuite remis, chaque année, aux autorités cantonales pour ouvrir le droit au versement des tranches annuelles de la subvention. La date de référence correspond à la validation de ce présent document par la Municipalité.

Sources de financement

Le portage, la supervision et le suivi général de la démarche bénéficient de l'accompagnement du bureau prestataire (cf. ci-dessus). Le mandat confié à ce bureau porte sur une durée de 4 ans. Ledit mandat équivaut à un montant hors taxe de 24'064 CHF pour les 4 ans. La première année étant l'année d'élaboration du PECC les prestations du bureau équivalent à un montant de 14'424 CHF HT. Les 3 années suivantes, correspondant au suivi de la mise en œuvre, nécessitent un montant de 2'640CHF HT par année. Ces montants ont été portés au budget et sont subventionnés à 50% par l'Etat de Vaud. La validation du présent document de planification directrice par les autorités cantonales ouvre le droit au versement de la première tranche¹⁶.

L'élaboration du PECC est une démarche coordonnée par Région Morges. Certaines prestations sont donc mutualisées pour les cinq communes de la région établissant un PECC.

Actions intercommunales et communales

Les actions intercommunales coordonnées sont financées par les communes participantes. Les actions régionalisées sont financées par le budget de Région Morges.

Chaque mesure communale identifiée dans le cadre du plan d'action est, dans la mesure du possible, intégrée au budget de fonctionnement ou au plan des investissements. Les différentes sources de financement possibles pour les actions sont les suivantes :

- Budget de fonctionnement des différents dicastères concernés;
- Demandes spécifiques de crédits au Conseil général;
- Fonds pour l'énergie, le climat et ou la durabilité
- Subventions fédérales ou cantonales à solliciter.

La source de financement de chaque mesure est indiquée dans sa fiche et dans le tableau de suivi.

Le budget global nécessaire à la mise en œuvre des actions et projets proposé dans le cadre du PECC fait l'objet d'une évaluation et d'une adaptation annuelle par la Municipalité, sur recommandation du groupe de suivi avec l'appui du bureau mandataire.

● 8. Communication du PECC

La Municipalité s'engage à communiquer à la population sur la réalisation des projets prévus dans le cadre du plan d'action. Elle veille à la cohérence des messages et à créer une dynamique en faveur de la durabilité, du climat et de la transition énergétique. Elle informe la population de la mise en œuvre des actions (exemplarité) et l'implique lorsque cela est pertinent.

Le groupe de suivi, avec l'aide du bureau prestataire, est chargé de proposer des actions de communication à la Municipalité, le cas échéant en collaboration avec des partenaires externes ou d'autres communes. Selon le public visé, les canaux suivants pourront être activés :

- Séance d'information
- Tous-ménages
- Page dédié sur le site web
- Journal communal
- Ateliers

¹⁶ Les conditions de subventionnement sont précisées dans une [directive](#).

En s'appuyant sur les outils proposés par différentes entités, la Municipalité met également en avant les possibilités d'actions au niveau de la population. A cet égard, elle communique notamment sur les soutiens financiers disponibles et relaie auprès de sa population les campagnes et programmes de sensibilisation existants.

Une attention particulière sera donnée à l'organisation d'événements qui permettent d'aller au-delà de l'information, en rendant active la population, en touchant un public plus large et en collaborant avec les sociétés ou associations locales.

● 9. Conclusion

Par le présent document, la Commune de Lully s'engage activement dans une politique énergétique, climatique et de durabilité. Cette démarche vise en particulier à réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant en premier lieu sa consommation d'énergies fossiles et en augmentant sa production énergétique renouvelable, ainsi qu'à s'adapter aux effets des changements climatiques.

Ainsi, la Commune fait preuve d'exemplarité face à ces enjeux. Par ce PECC, elle affirme son souhait d'encourager ses habitant-e-s et tou-te-s les acteur-trice-s présent-e-s sur son territoire à s'engager activement et à participer aux actions qu'elle entreprend.

Adopté par la Municipalité
La/Le Syndic :

Date :
La/Le Secrétaire :

- **Annexes**

Annexe 1 : Rapport intermédiaire des démarches participatives

Annexe 2 : Bilan carbone communal

Annexe 3 : Fiches actions

Annexe 4 : Tableau de suivi des actions